

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE SERVICE (MEMBRES)

DÉFINITIONS :

- **Compte** : désigne le compte créé par un Membre.
- **Contrat de partenariat** : désigne le document signé par l'Entreprise-Partenaire marquant son accord pour contribuer financièrement aux Réservations de ses salariés bénéficiaires Membres-Clients.
- **Entreprise Partenaire** : désigne une personne morale souhaitant apporter sa contribution financière à la réservation de Service(s) par ses salariés Membres-Clients sur la Plateforme. Les modalités de cette contribution sont fixées dans le Contrat de partenariat, applicables entre la Société et l'Entreprise Partenaire.
- **Membre** : désigne une personne physique non professionnelle ayant créé un Compte sur la Plateforme. Le Membre est susceptible d'avoir la qualité de Membre-Employeur ou de Membre-Prestataire. Les Membres personnes physiques devront être majeurs pour pouvoir s'inscrire sur la Plateforme et en faire usage.
- **Membre-Employeur** : désigne un Membre qui réserve un ou plusieurs Service(s) sur la Plateforme auprès des Membres-Prestataires. Les Membres-Employeurs sont obligatoirement des personnes physiques consommateurs souhaitant bénéficier d'un ou plusieurs Service(s). Tout Membre-Employeur faisant appel à un Membre Prestataire particulier aura le statut d'employeur du Membre Prestataire durant la prestation de ce dernier.
- **Membre-Prestataire** : désigne un Membre qui souhaite s'inscrire dans une catégorie de Services sur la Plateforme et qui s'engage à fournir le ou les services réservés par un Membre-Employeur. Tout Membre Prestataire disposera du statut de salarié du Membre-Employeur lors de l'exécution du Service réservé et sera rémunéré par ce dernier, lorsque cela est possible, dans le cadre du système CESU.
- **Société** : désigne la société TWOGHTHER, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 920 494 259, dont le siège social est situé 47 rue de Russel à NANTES (44000).
- **Plateforme** : désigne selon le cas le site internet de mise en relation accessible à l'adresse : www.twoghether.fr ou l'application mobile correspondante téléchargeable notamment depuis les services Apple Store (iOS) et Google Play Store (Android).
- **Service(s)** : désigne le ou les service(s) relevant des catégories disponibles sur la Plateforme (ex : bricolage, petits travaux de jardinage, soutien scolaire etc.) et sélectionné(s) par les Membres-Prestataires, via la Plateforme, sur le territoire français (hors DROM-COM) pour intervenir auprès des Membres- Employeurs.
- **Réservation** : désigne l'opération par laquelle un Membre-Employeur réserve et contracte un Service auprès d'un Membre-Prestataire via la Plateforme.

OBJET :

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet d'encadrer les conditions d'utilisation du service d'intermédiation mis à la disposition des Membres par TWOGHTHER via la Plateforme et de définir le cadre des relations entre TWOGHTHER et les Membres. L'intermédiation de TWOGHTHER consiste à permettre, via la Plateforme, la mise en relation entre les Membres-Employeurs et les Membres-Prestataires non professionnels, par hébergement de catégories de Services et par la mise en place d'un dispositif de Réservation.

Les présentes Conditions générales d'utilisation déterminent également les conditions dans lesquelles Twoghether peut assister les Membres- Employeurs pour effectuer leurs démarches auprès des services du CESU via la Plateforme.

APPLICATION DES CGU

Acceptation	<ul style="list-style-type: none"> La création d'un Compte par les Membres sur la Plateforme implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes CGU.
Modification	<ul style="list-style-type: none"> Twoghether peut à tout moment faire évoluer et mettre à jour les présentes Conditions Générales d'Utilisation, la Politique de protection des Données à Caractère Personnel et la Politique de Confidentialité. Les versions en vigueur sont celles publiées sur la Plateforme lors de la Réservation d'un Service.
Information relative à la Médiation de la consommation	<p>Conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation, les Membres sont informés qu'ils ont le droit, en cas de litige avec la société Twoghether, de recourir gratuitement au médiateur de la Consommation en vue de la résolution amiable du litige.</p> <p>A ce titre, Twoghether a désigné :</p> <p>Nom du médiateur : MEDIATION SOLUTION Site internet : https://sasmediationsolution-conso.fr Coordonnées : 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost</p>

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES DU MEMBRE CONSOMMATEUR

Nature des informations communiquées	<ul style="list-style-type: none"> En créant son Compte, le Membre reconnaît avoir eu communication, d'une manière lisible et compréhensible, de toutes les informations visées aux articles L.111-1 à L.111-7 du Code de la consommation, et en particulier : <ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques essentielles du service d'intermédiation proposé par la Société, Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, Les modalités de référencement, de classement et de déréférencement des contenus auxquels la Plateforme permet d'accéder, Le prix lié à l'utilisation de la Plateforme en cas de Réservation et conclusion d'un contrat relativement à un Service, Les informations relatives à l'identité de la Société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques,
---	--

COMPTE

Création d'un compte	<ul style="list-style-type: none"> La création d'un Compte est obligatoire pour pouvoir utiliser la Plateforme. La création d'un Compte est gratuite. Trois profils disponibles : <ul style="list-style-type: none"> « <i>J'ai besoin d'un service</i> » : destiné aux Membres- Employeurs, « <i>Je propose mes services</i> » : destiné aux Membres-Prestataires. « <i>Je suis une entreprise partenaire</i> » destiné aux Entreprises-Partenaires Pour compléter son inscription, le Membre devra renseigner différentes informations détaillées sur la Plateforme dont les informations nécessaires à la création d'un compte CESU auprès de l'URSAFF, selon le profil choisi. Le Membre s'engage à remplir ces informations de manière sincère et exacte. Pour permettre la validation du Compte, le Membre devra avoir complété l'ensemble des informations obligatoires requises. La création du Compte sera confirmée par email adressé par la Société au Membre. 	
Identifiants et mots de passe du Compte	<ul style="list-style-type: none"> La création du Compte nécessite une adresse mail (identifiant), un numéro de téléphone et un mot de passe confidentiel choisi par le Membre. Les identifiants et mots de passe de connexion au Compte sont personnels, confidentiels et inaccessibles. Le Membre s'engage à ne pas communiquer ses identifiants et mots de passe à des tiers. Le Membre est seul responsable de la conservation et de la protection de son identifiant et de son mot de passe. La Société ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects subis par le Membre résultant d'un accès frauduleux à son Compte. Pour des raisons de sécurité, l'identité des Membres-Prestataires doit être vérifiée lors de l'inscription sur la Plateforme. A ce titre, le Membre-Prestataire, à l'issue de son inscription sur la Plateforme Twoghether, recevra un lien pour télécharger une copie recto-verso de sa carte d'identité en cours de validité. La collecte et la vérification de la carte d'identité sont sous-traitées par TWOGHTHER à la société DATALEON (Dataleon SAS, société de droit français dont le siège social est situé 24 rue de Clichy, 75009 Paris, France, RCS N° 820897585) disposant d'une solution sécurisée de vérification et d'analyse de documents, hébergée sur des serveurs situés en France et certifiés ISO 27 001. 	
Mise à jour du Compte	<ul style="list-style-type: none"> Le Membre pourra mettre à jour à tout moment de son propre chef les informations le concernant sur son Compte. En cas de demande de TWOGHTHER (ex : éléments manquants, erronés, etc.), le Membre s'engage à mettre à jour son Compte sans délai. 	
	<table border="1" data-bbox="461 1603 715 1927"> <tr> <td data-bbox="461 1603 715 1927"> Suppression par le Membre </td></tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> Le Membre peut, à tout moment et à sa seule discréction, se désinscrire de la Plateforme, sous l'express réserve qu'aucune Réservation ne soit en cours. En cas de Réservation en cours, les Membres ne pourront supprimer leurs Comptes qu'après complet accomplissement de leurs obligations (Services réservés rendus par le Membre-Prestataire, complet paiement par le Membre-Employeur, client du Service rendu, etc.). 	Suppression par le Membre
Suppression par le Membre		

Suppression du Compte	Suppression par la Société	<ul style="list-style-type: none"> En cas de manquement d'un Membre aux présentes CGU ou aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société pourra résilier le Compte sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due. La résiliation sera précédée d'une notification émise au moins trente (30) jours avant la date d'effet de la résiliation contenant un exposé des motifs de la résiliation. L'exposé contiendra les faits et circonstances sur base desquels la décision a été prise, le fondement et les raisons de cette décision et les possibilités de recours. Par exception à ce qui précède, la résiliation pourra intervenir sans préavis (effet immédiat) en cas de manquements répétés du Membre, la seule obligation de la Société consistant à communiquer sans retard indu l'exposé des motifs de la résiliation. La clôture du Compte ne suspendra pas, le cas échéant, le versement, au profit du Membre-Prestataire, des sommes dues ou en attente de règlement au titre d'un Service conclu et honoré par ce dernier au moment de la clôture. La suppression du Compte entraînera cependant l'annulation de toute Réservation validée non encore effectuée pour laquelle le prix payé sera remboursé dans les mêmes conditions de délai que pour l'annulation. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée en raison de la suppression par elle d'un Compte.
	Effet de la suppression	<ul style="list-style-type: none"> La suppression du Compte rend impossible l'accès du Membre aux données afférentes à son Compte (ex : historique des Annonces et Réservations, factures générées via la Plateforme, etc.), le Membre faisant son affaire de sauvegarder régulièrement ces données pour se prémunir d'un non-accès en cas de suppression ou suspension de son Compte. Sauf meilleur accord entre les Parties, la Société sera uniquement tenue de transmettre les données légales visées aux termes des présentes.
Services		

Création des Services proposés par les Membres-Prestataire	<ul style="list-style-type: none"> • Via son Compte, le Membre-Prestataire peut créer et diffuser sur la Plateforme des offres de Services à destination de Membres-Employeurs. • Pour créer ses offres de services, le Membre-Prestataire devra obligatoirement indiquer : <ul style="list-style-type: none"> ◦ les catégories de Services proposés (ex : soutien scolaire) ◦ les sous-catégories des Services proposé (ex : cours particuliers ou aide aux devoirs du soir) ◦ tout autre critère éventuel nécessaire à la bonne présentation et réalisation des Services proposés (ex : niveau scolaire) ◦ le tarif à l'heure ◦ ses disponibilités (l'attention du Membre Prestataire est attirée sur le fait qu'il doit veiller à ne mentionner que des disponibilités certaines qu'il sera en mesure d'honorer) ◦ toute condition supplémentaire éventuelle associée à la réalisation du Service, étant précisé que ces conditions devront être conformes à la réglementation en vigueur (ex : pas de conditions déloyales, pas de conditions trompeuses ou mensongères, etc.). • Les disponibilités indiquées vaudront pour tous les Services proposés. • Le Membre-Prestataire s'engage à n'indiquer que des informations exactes, véridiques, loyales, non-trompeuses et non mensongères au sens de la réglementation en vigueur, sur les Services qu'il propose. Toutes les informations doivent être portées de manière complète et parfaitement lisible. Le Membre-Prestataire s'engage à ne pas proposer de service contraire aux bonnes mœurs ou non autorisées en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles, ou attentatoires aux droits de tiers. • Le Membre-Prestataire sera seul responsable de l'ensemble des éléments qui figureront sur son Compte. La Société se réserve le droit de communiquer les dits éléments et toutes informations personnelles renseignées par le Membre-Prestataire dans son Compte aux autorités publiques compétentes sur simple demande de celles-ci ou en cas de procédure judiciaire ou pénale engagée à son encontre.
Référencement des Services	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de référencement des Services sont détaillées dans la rubrique « <i>Référencement des Services</i> » accessible via la Plateforme et reprise en Annexe.
Signalement	<ul style="list-style-type: none"> • Le Membre qui identifie un Services ou un contenu non-conforme aux CGU ou à la loi ou la réglementation en vigueur, pourra en signaler le contenu à la Société via la Plateforme en précisant les motifs du signalement.
RESERVATION D'UN SERVICE	

<p>Réservation du Service</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Membre-Employeur pourra réserver un Service à la condition qu'il ait préalablement créé un Compte et renseigné l'intégralité des informations requises sur la Plateforme. Le Membre-Employeur s'engage à employer tout intervenant à domicile auquel il ferait appel via la Plateforme d'intermédiation TWOGHETHER. Il est rappelé que le travail dissimulé est passible de sanctions civiles et pénales. Pour réserver le Service, le Membre-Employeur sélectionne un Membre-Prestataire, une catégorie de Services, un créneau puis valide son choix. En cliquant sur « <i>Réserver</i> », le Membre-Employeur valide définitivement sa Réservation. Un récapitulatif de la Réservation est dès lors adressé concomitamment par la Plateforme <ul style="list-style-type: none"> au Membre-Employeur, incluant les coordonnées du Membre-Prestataire (nom, adresse postale et numéro de téléphone / adresse email) au Membre-Prestataire incluant les coordonnées du Membre-Employeur (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone / adresse email) S'il accepte la Réservation, le Membre-Prestataire n'aura pas de démarche de validation à mener. <p>S'il souhaite refuser la Réservation, le Membre-Prestataire devra se connecter sur son compte et indiquer son refus au plus tard une heure avant l'heure de début du Service.</p> <ul style="list-style-type: none"> Comme précisé par la suite, lorsque le volume horaire réservé dépasse un certain seuil légal sur une période donnée, il appartient également, en complément, au Membre-Employeur faisant appel à un Membre-Prestataire de conclure avec lui un contrat de travail en tant qu'employeur sous sa responsabilité exclusive. Le contrat de travail sera conclu exclusivement entre le Membre-Prestataire et le Membre-Employeur. TWOGHETHER n'y sera pas partie. Le contrat de travail sera régi par les dispositions du Code du travail. A l'issue de la prestation de Service, le Membre-Employeur devra valider ou contester sur la Plateforme la fin et la bonne exécution du Service dans les quarante-huit (48) heures. A défaut, passé ce délai, la prestation sera validée automatiquement par la Plateforme et les informations relatives au paiement du salaire seront automatiquement transmises à l'URSSAF. <p>En cas de contestation du Membre-Employeur, la Société Twoghether pourra être amenée à réaliser des investigations auprès du Membre-Employeur et du Membre-Prestataire pour vérifier la réalité des motifs de contestations exprimés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque le Membre-Employeur aura validé la fin et la bonne exécution du Service, le
--------------------------------------	---

Mise en relation	<p>Le rôle de la Société se limite à une simple mise en relation ou intermédiation et accompagnement aux démarches administratives auprès des services du CESU en cas de mandat accordé à TWOGHTHER.</p> <p>En aucun cas, TWOGHTHER n'intervient, à quelque titre que ce soit, dans le Service fourni. TWOGHTHER ne pourra donc en aucune manière être responsable de la qualité du Service rendu ou de la non-réalisation du Service dû.</p>
Rétractation / Annulation	<p>Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Membre-Employeur peut exercer son droit de retraction vis son Compte sur la Plateforme, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la validation de la Réservation par le Membre-Prestataire, dans le cas où le contrat n'a pas été exécuté avant la fin de ce délai de rétraction.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28, 1°, du Code de la consommation, le Membre-Employeur renonce expressément à l'exercice de son droit de rétraction dans tous les cas où le contrat a été exécuté avant la fin du délai de rétraction.</p> <p>Le Membre-Employeur peut annuler la Réservation d'un Service via son Compte sur la Plateforme, dans les conditions suivantes :</p> <p>Cette annulation doit intervenir au plus tard une heure (1) avant l'heure convenue.</p> <p>Toute annulation en dehors de ces délais sera facturée. Le Salaire sera versé par TWOGHTHER au Membre-Prestataire dont le Service avait été réservé (après prélèvement de la commission due à la Société).</p> <p>Le Membre-Prestataire reconnaît expressément le droit dont dispose le Membre-Employeur d'annuler sa Réservation dans les délais indiqués ci-dessus.</p>

PRIX ET MODALITE DE PAIEMENT

Salaire	<ul style="list-style-type: none"> Le Salaire est fixé par le Membre-Prestataire selon ses taux horaires. Le Membre-Prestataire devra indiquer dans son offre de Service le taux horaire net qu'il souhaite percevoir. En cas de recours à un Membre-Prestataire particulier CESU, les Membres-Employeurs sont informés qu'ils devront payer les cotisations sociales en plus de ce prix.
----------------	--

Contribution de l'Entreprise partenaire	<ul style="list-style-type: none"> • L'Entreprise Partenaire pourra prendre en charge une partie du prix des Services réservés par ses salariés Membres-Employeurs via la Plateforme. • Cette contribution s'exprimera dans la limite d'un pourcentage du prix du Service et d'un plafond annuel (ex : une Entreprise Partenaire pourra proposer une contribution de 20% sur le prix du Service dans la limite de 100 euros par an). Ainsi si le prix du Service est de 200 euros, le Membre-Employeur payera 160 euros et l'Entreprise Partenaire 40 euros. Le reliquat restant de contribution de l'Entreprise-Partenaire (60 euros dans l'exemple) pourra être utilisé par le Membre-Employeur pour d'autres Réservations pendant l'année de validité. • Pour bénéficier de cette contribution, le Membre-Employeur devra avoir renseigné le code unique transmis par l'Entreprise-Partenaire. Ce code aura été précédemment fourni par la Société à l'Entreprise-Partenaire. Le Membre-Employeur s'interdit de communiquer ce code à un tiers. • Une fois ce code renseigné, la contribution de l'Entreprise Partenaire sera calculée sur le prix du Service. • Le Membre-Employeur payera un montant égal au prix du Service moins la contribution de l'Entreprise Partenaire. • Le Membre-Employeur est averti que le bénéfice de cette contribution est conditionné au respect par l'Entreprise Partenaire des termes la liant à la Société (ex : paiement effectif des contributions). A défaut, la Société pourra priver le Membre-Employeur de son bénéfice sans possibilité pour ce dernier de s'en plaindre et d'engager la responsabilité de la Société.
Commissions prélevées par la Société	<ul style="list-style-type: none"> • En contrepartie de son activité d'intermédiation et de mise en relation via la mise à disposition de la Plateforme, la Société facturera et prélevera, une commission dont le montant correspondra à 25 % du Salaire dû au titre de la Prestations réservée. • Cette commission comprend les éventuels frais de gestion et frais de dossier de la Société. • Le Salaire ne comprend pas la commission de la Société. La commission est ajoutée en plus du Salaire. • La commission est à la charge exclusive du Membre-Employeur.
Modalité de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la réalisation du Service, chaque Membre indique sur son compte que le Service a bien été fourni. • Lors du paiement, le Membre-Employeur règle le Salaire auquel s'ajoute la commission de TWOGHTHER. Le règlement s'effectue via la plateforme Stripe, prestataire tiers et indépendant de TWOGHTHER. Si le Membre-Employeur et le Membre-Prestataires ont opté pour le CESU +, le Salaire sera automatiquement prélevé par l'URSSAF sur le compte du Membre-Employeur pour être reversé sur le compte bancaire du Membre-Prestataire. <p>Les charges salariales et patronales dues par le Membre-Prestataire seront prélevées directement par l'URSSAF dans le délai d'un mois suivant la réalisation de la prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Salaire dû au Membre-Prestataire, lui sera versé au plus tard dans les 10 jours après
CESU	

Chèque emploi service universel (CESU)	<ul style="list-style-type: none"> Le Membre-Employeur et le Membre-Prestataire devront en fonction des seuils légaux d'heures travaillées applicables conclure un contrat de travail, aux termes duquel le Membre-Employeur est employeur et le Membre-Prestataire particulier est salarié. Le Membre-Employeur s'engage donc dans ce cadre à respecter la réglementation applicable à un tel contrat de travail, notamment eu égard aux obligations de déclaration des rémunérations versées au salarié. TWOGHTHER ne pourra en aucune manière voir sa responsabilité engagée si le Membre-Employeur ne devait pas respecter les obligations légales attachées au contrat de travail. Afin de faciliter ses démarches administratives, le Membre-Employeur doit lors de son inscription : <ul style="list-style-type: none"> confier à TWOGHTHER la déclaration auprès de l'URSSAF des rémunérations dues au Membre-Prestataire (paiements CESU), en signant un mandat de tierce-déclaration ; et autoriser l'URSSAF à prélever automatiquement sur son compte bancaire les cotisations sociales en signant un mandat de prélèvement ; <p>Le Membre-Employeur pourra s'il le souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> activer le « CESU + » pour autoriser l'URSSAF à prélever automatiquement les rémunérations dues par le Membre-Employeur (Tarif à l'heure X Nombre d'heures) sur son compte bancaire et les reverser sur le compte bancaire du Membre-Prestataire. <p>Afin que TWOGHTHER puisse réaliser ces démarches, le Membre-Employeur devra renseigner, lors de son inscription, son numéro CESU. S'il ne dispose pas d'un numéro CESU avant son inscription, la création d'un compte « Membre-Employeur » sur TWOGHTHER générera automatiquement un numéro CESU qui lui sera transmis par mail par l'URSSAF. La responsabilité de TWOGHTHER ne pourra être engagée en cas d'informations erronées renseignées par le Membre-Employeur.</p> <p>L'attention des Membres est attirée sur le fait que les montants des cotisations sociales et éventuels crédits d'impôts sur la Plateforme ne sont qu'une estimation communiquée à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils ne sauraient engager la responsabilité de Twoghether.</p>
---	---

OBLIGATIONS DE TWOGHTHER

TWOGHTHER	<ul style="list-style-type: none"> TWOGHTHER fait ses meilleurs efforts au titre d'une obligation de moyens pour assurer la disponibilité et le bon fonctionnement de la Plateforme. La Société ne saurait être tenue responsable notamment des perturbations, coupures et autres causes externes qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient les transmissions par le réseau Internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée. Les Membres sont informés que l'accès à la Plateforme sera susceptible d'être suspendu sur décision de la Société, pour interventions de maintenance nécessaires à son bon fonctionnement.
------------------	---

RESPONSABILITE

TWOGHETHER	<ul style="list-style-type: none"> • TWOGHETHER n'étant pas partie au contrat conclu entre le Membre-Employeur et le Membre-Prestataire, elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de litige de quelque nature que ce soit entre les Membres, notamment et sans s'y limiter en cas de vice du consentement, ou en cas de litige relatif à la signature, l'exécution, l'inexécution ou la mauvaise exécution d'une Prestation. • TWOGHETHER ne pourra en aucun cas être tenue responsable des contenus mis sur la Plateforme par les Membres. • Dans les autres cas, la responsabilité de TWOGHETHER vis-à-vis des Membres-Prestataires et des Membres-Employeurs sera expressément limitée aux préjudices certains, directs et prévisibles.
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Les Membres sont entièrement et seuls responsables des contenus qu'ils mettent en ligne via la Plateforme. • Les Membres sont seuls responsables de tous préjudices causés par eux à la Société dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. • Dans le cadre de la signature et de l'exécution d'un contrat de Services conclu via la Plateforme, les Membres sont seuls responsables des préjudices de toute nature qui seraient susceptibles d'en résulter.
OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES	
Obligation d'information à la charge de TWOGHETHER	<ul style="list-style-type: none"> • En application de l'article 242 bis du Code général des impôts, le Membre-Prestataire peut consulter le relevé de chacune des Prestations qu'il a réalisées par l'intermédiaire de la Plateforme. • Le Membre-Prestataire est informé que les revenus obtenus par l'intermédiaire des contrats de Service conclus via la Plateforme sont susceptibles d'être imposés conformément à la législation en vigueur et sont soumis à des obligations réglementaires d'ordre fiscale et sociale, à propos desquelles il appartiendra au Membre-Prestataire de se renseigner et de se conformer. • Le Membre-Prestataire est en conséquence informé que les revenus obtenus au titre des contrats doivent faire l'objet de sa part d'une déclaration auprès de l'administration fiscale. • Pour connaître les obligations qui lui incombent, le Membre-Prestataire est invité à consulter les pages suivantes (et tout autre page émise par l'administration française qui viendrait actualiser lesdites pages) : <ul style="list-style-type: none"> ○ concernant les obligations fiscales, lien ci-dessous : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841 ○ concernant les obligations sociales, lien ci-dessous : https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html
DIVERS	
Avis	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de publication des avis sont détaillées dans la rubrique « Avis » accessible sur la Plateforme et en Annexe.

Propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> Les Membres s'engagent expressément à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société, dont notamment ses noms, marques (dont la marque déposée « <i>TWOGHETHER</i> »), logos, signes, dessins et s'interdisent d'en faire usage et de susciter tout analogie dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit. Plus généralement, les Membres s'engagent expressément à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société relatifs aux logiciels, systèmes, structures, infrastructures, bases de données et contenus (textes, images, visuels, logo, marques, prototypes etc.) mis en œuvre par la Société sur la Plateforme. Toutes reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, y compris désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, téléchargement, réutilisations, copies, en tout ou partie, sans l'autorisation du Société sont strictement interdits, sous peine de poursuites judiciaires. Rien de ce qui est contenu dans la Plateforme et les CGU ne peut être considéré comme donnant à l'un ou à l'autre des Membres une licence ou tout autre droit d'utiliser ou exploiter les droits de propriété intellectuelle et industrielle de la Société. Les obligations prévues à la présente Rubrique subsisteront nonobstant l'échéance du contrat de Services et des CGU. Les Membres demeurent propriétaires, le cas échéant, des éventuels droits de propriété intellectuelles sur les contenus publiés par eux sur la Plateforme. 				
Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Les modalités de collecte et traitement des données personnelles sont détaillées dans la Politique de confidentialité de la Société accessible sur la Plateforme. 				
Opposition démarchage téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> Tout consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique par voie électronique sur le site Internet bloctel.gouv.fr. 				
Droit applicable et règlement des litiges	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="345 1219 561 1275"> Droit applicable </td><td data-bbox="561 1219 1510 1275"> <ul style="list-style-type: none"> Droit français </td></tr> <tr> <td data-bbox="345 1275 561 1635"> Règlement des litiges Société et le Membre-Client </td><td data-bbox="561 1275 1510 1635"> <ul style="list-style-type: none"> Le Membre a la possibilité de recourir gratuitement aux services de médiation de la SAS MEDIATION SOLUTION dont la Société est adhérente. Les coordonnées du médiateur sont 222 Chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niost, France ; contact@sasmediationsolutionconso.fr ; https://sasmediationsolution-conso.fr ; numéro sas médiation solution : 04 82 53 93 06. Le Membre peut toutefois, et à tout moment, saisir la juridiction compétente pour résoudre un litige sans avoir à passer par la médiation de la consommation. </td></tr> </table>	Droit applicable	<ul style="list-style-type: none"> Droit français 	Règlement des litiges Société et le Membre-Client	<ul style="list-style-type: none"> Le Membre a la possibilité de recourir gratuitement aux services de médiation de la SAS MEDIATION SOLUTION dont la Société est adhérente. Les coordonnées du médiateur sont 222 Chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niost, France ; contact@sasmediationsolutionconso.fr ; https://sasmediationsolution-conso.fr ; numéro sas médiation solution : 04 82 53 93 06. Le Membre peut toutefois, et à tout moment, saisir la juridiction compétente pour résoudre un litige sans avoir à passer par la médiation de la consommation.
Droit applicable	<ul style="list-style-type: none"> Droit français 				
Règlement des litiges Société et le Membre-Client	<ul style="list-style-type: none"> Le Membre a la possibilité de recourir gratuitement aux services de médiation de la SAS MEDIATION SOLUTION dont la Société est adhérente. Les coordonnées du médiateur sont 222 Chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niost, France ; contact@sasmediationsolutionconso.fr ; https://sasmediationsolution-conso.fr ; numéro sas médiation solution : 04 82 53 93 06. Le Membre peut toutefois, et à tout moment, saisir la juridiction compétente pour résoudre un litige sans avoir à passer par la médiation de la consommation. 				

**POLITIQUE RELATIVE AU REFERENCEMENT, CLASSEMENT ET
DEREFERENCEMENT
DES ANNONCES**

Référencement et classement des Services	<ul style="list-style-type: none"> • L'Annonce une fois complétée et validée par le Membre-Prestataire est référencée sur la Plateforme et accessible aux Membres-Employeurs. • Le référencement de l'Annonce sur la Plateforme sera par défaut par date d'ajout, de l'Annonce la plus récente à l'Annonce la plus ancienne. • Le Membre-Employeur souhaitant réserver un Service, peut cependant trier les résultats issus de sa recherche selon les filtres suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Prix (croissant/décroissant) • Ancienneté de l'Annonce (plus récente/plus ancienne) • Membres-Prestataires les mieux noté(e)s • Ancienneté du Membre-Prestataire sur la Plateforme • Aucune forme de paiement visant à améliorer le référencement d'une Annonce n'est possible sur la Plateforme. • Sur chaque Annonce, figurera en bas de page, la mention des autres Services proposés par le Membre-Prestataire. • Les Annonces suspendues ne figurent pas dans les résultats de recherche et ce durant toute leur durée de suspension, qu'elle soit à l'initiative du Membre ou de la Société
Déréférencement	<ul style="list-style-type: none"> • Les Annonces portées à la connaissance de la Société ne respectant pas les présentes et les termes des CGV Membres sont susceptibles d'être suspendues ou déréférencées définitivement par la Société de la Plateforme.

POLITIQUE RELATIVE AUX AVIS

Modalités de mise en ligne d'un avis	<ul style="list-style-type: none"> Les avis sont donnés sous la forme d'une notation allant de 1 à 5 étoiles avec possibilité de laisser un commentaire suite à cette notation. Les avis peuvent être donnés tant par les Membres-Employeurs que les Membres-Prestataires. Les avis publiés par les Membres-Employeurs sur les Membres-Prestataires ont pour but de refléter de manière honnête, objective et mesurée la qualité et les conditions de réalisation de la prestation de Service confiée au Membre-Prestataire concerné. Les avis publiés par les Membres-Prestataires sur les Membres-Employeurs ont pour but de refléter de manière honnête, objective et mesurée la relation qu'a eu le Membre-Prestataire avec le Membre-Client dans le cadre de la réalisation de sa prestation de Service. Les avis sont accessibles sur le profil de chaque Membre. Les avis doivent respecter les règles d'usages et de modération (ex : interdiction de propos orduriers, dénigrants, diffamatoires ou contraires aux bonnes mœurs). Les avis mentionnent la date à laquelle la prestation de Service est intervenue et la date d'émission de l'avis. Une fois publiés, les avis peuvent être supprimés ou modifiés par leur auteur. Chaque auteur d'avis assumera seul la pleine et entière responsabilité des avis qu'il publiera.
Modalité de référencement	<ul style="list-style-type: none"> Le référencement des avis est opéré par ordre chronologique (de l'avis publié le plus récemment à l'avis publié le plus anciennement).
Signalement et suppression par la Société	<ul style="list-style-type: none"> La Société ne contrôle pas <i>a priori</i> les avis publiés par les Membres. Toute personne qui identifie un avis non-conforme aux CGV Membres pourra cependant en signaler le contenu à la Société, par l'envoi d'un mail à l'adresse contact@twoghether.fr en précisant la localisation et le contenu de l'avis litigieux. Le signalement doit être motivé sous peine de ne pas être pris en compte. La Société s'engage, dès le moment où elle a connaissance d'un tel avis, à vérifier dans les meilleurs délais le caractère conforme ou non de l'avis aux présentes et aux termes des CGV Membres et, le cas échéant, à agir promptement pour le supprimer. Dans le cadre de son appréciation, la Société pourra être amenée à contacter l'auteur de l'avis. Concomitamment à cette suppression, la Société en informe le Membre rédacteur de l'avis en précisant le motif associé. La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retrait d'avis.
Absence de contrepartie lié au dépôt d'un avis	<ul style="list-style-type: none"> Le dépôt d'un avis est libre et non conditionné à une contrepartie.
Délai maximum de publication et conservation d'un avis	<ul style="list-style-type: none"> Sauf délai légal ou réglementaire d'ordre public, les avis se rapportant à un Membre sont mis hors ligne et supprimés concomitamment à la suppression de son Compte.